



SNUipp-FSU 92

SNUipp-FSU 92

Charlotte BOEUF

Elisa RADUCANU

Secrétaires générales

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'Ecole et PEGC
Section des Hauts-de-Seine
Fédération Syndicale Unitaire

Nanterre, le jeudi 6 juillet 2017

Madame FIS
Directrice Académique des Services de l'Education Nationale
Centre administratif départemental
167/177 av Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Objet : Affectation des professeurs des écoles stagiaires lauréats du concours 2017

Madame la Directrice Académique,

Nous avons été alertés par plusieurs écoles du département qui ont été destinataires d'un message envoyé par la division du premier degré au sujet de l'affectation des professeurs des écoles stagiaires lauréats du concours 2017.

Il est notamment indiqué dans ce message : « *Dans les situations où plus d'un PES est affecté sur une école, ils ne pourront partager la même classe. Ainsi, un personnel enseignant devra se partager sur deux niveaux.* »

Nous sommes choqués qu'une telle demande soit envoyée aux écoles le 6 juillet, veille de départs en congés scolaires, alors que les répartitions de classes sont faites depuis plusieurs semaines, ainsi que les commandes de fournitures des classes entre autres. Les enseignants se projettent d'ores et déjà dans leur nouvelle classe.

Nous sommes d'autant plus indignés que lors du groupe de travail du 4 juillet, nous avons évoqué certaines situations d'écoles liées à l'affectation des PES et que rien ne nous a été indiqué en ce sens.

Votre prédécesseur avait établi la règle suivante concernant l'affectation des PES, règle qui n'a jamais été rediscutée : pas de stagiaire en REP+, et pas plus d'un stagiaire dans les écoles en REP de moins de 10 classes.

Or, nous constatons qu'un certain nombre d'affectations dérogent à cette règle.

Dans le même temps, un nombre non négligeable d'enseignants titulaires ont été affectés sur des supports à 50 % ou des supports à 100 % lors de la deuxième phase du mouvement, et l'administration nous annonce également réserver des postes aux contractuels enseignants. Il est donc possible d'affecter les professeurs des écoles stagiaires sur des supports leur permettant une situation de stage correcte sans remettre en cause tout le fonctionnement des écoles et obliger des enseignants titulaires de leur poste à prendre deux classes en charge.

Les enseignants de ce département ne sont pas responsables du manque d'anticipation de l'administration concernant les berceaux de stage des PES. Si vous maintenez ces affectations, les conditions d'accueil des enseignants stagiaires ne pourront qu'être compliquées.

C'est pourquoi nous vous demandons en urgence de revoir toutes les nominations des professeurs des écoles stagiaires afin qu'aucun collègue titulaire à titre définitif ne se retrouve obligé d'enseigner dans deux classes, et de respecter les règles établies par votre prédécesseur.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Madame la Directrice Académique, nos salutations distinguées.

Charlotte BŒUF et Elisa RADUCANU, co-secrétaires générales du SNUipp-FSU92